



HAL
open science

La réforme des examens comptables : bilan à cinq ans

Evelyne Lande

► **To cite this version:**

Evelyne Lande. La réforme des examens comptables : bilan à cinq ans. G&FP - Gestion & finances publiques : la revue, 2014, 1 (2), pp.26-27. hal-02481098

HAL Id: hal-02481098

<https://hal.science/hal-02481098>

Submitted on 13 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evelyne LANDE

Professeur des universités à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Poitiers
Présidente du jury du Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)

La réforme des examens comptables : bilan à cinq ans

En 2008 est entrée en vigueur la réorganisation des examens de l'expertise comptable. Au préalable, les experts-comptables devaient être titulaire du DESCF (diplôme d'études supérieures comptables et financières) équivalent à un Bac+4 pour pouvoir débiter leur stage d'expertise comptable d'une durée de 3 ans et se présenter au diplôme final de l'expertise-comptable. Avec l'introduction du système LMD (Licence, Master, Doctorat), les études comptables ont été réformées pour introduire le niveau Licence avec le DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) remplaçant le DPECF et le DECF (diplôme préparatoire et diplôme d'études comptables et financières) et le niveau master avec le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion). Quant au DEC, même s'il a évolué dans ses contenus, il

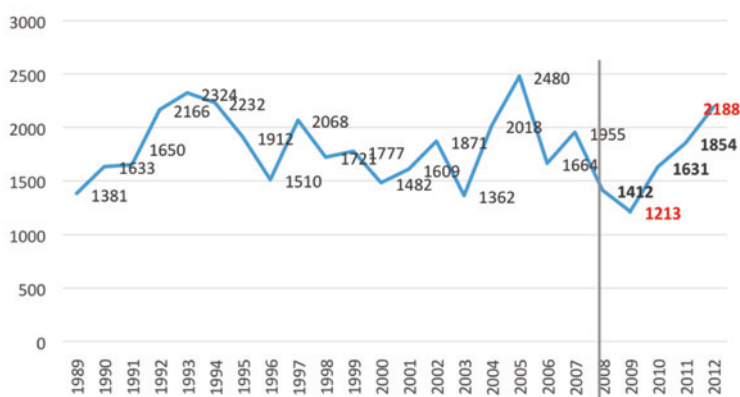
n'est toujours pas reconnu par le ministère comme étant du niveau du doctorat.

Cet alignement du nombre d'années d'études sur les autres diplômes nationaux s'est traduit également par une réforme importante du contenu des programmes, avec une palette d'enseignements large, reposant sur les socles fondamentaux de l'expertise comptable tels que la comptabilité, l'audit et le droit, mais s'ouvrant également de manière significative aux matières financières, à la stratégie, au contrôle de gestion, aux systèmes d'information. De plus, une épreuve d'économie partiellement en anglais est instaurée, permettant de tester la culture économique et le degré de maîtrise de l'anglais des futurs experts-comptables.

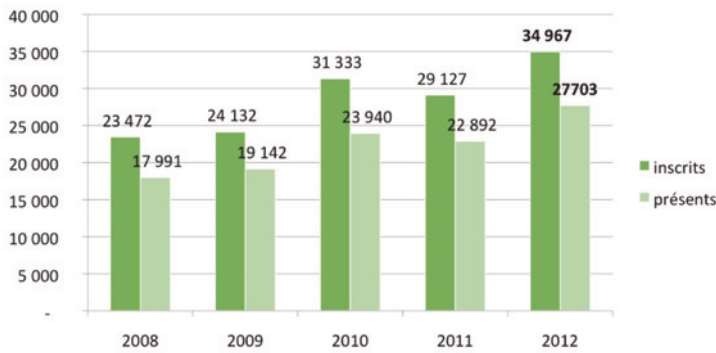
Certes, des critiques sont faites à ce programme jugé parfois trop ambitieux, ou alors ne correspondant pas à la réalité du travail au quotidien dans la plupart des cabinets comptables. Il n'en demeure pas moins que le programme ambitionne de préparer les experts-comptables qui conseilleront les entreprises au cours des 40 prochaines années et que, sans préjuger des évolutions réglementaires et technologiques, le programme vise à leur donner un socle de connaissances leur permettant de faire face à ces évolutions.

Cette réforme des programmes a, malgré tout, eu un impact direct sur les taux de réussite aux épreuves du DSCG avec la nécessité d'une refonte des programmes et donc un phénomène d'apprentissage. C'est ainsi que, sur la session du DSCG de 2012, on constate une hausse très significative des admis (2 188 candidats reçus) soit + 18 % par rapport à 2011.

Évolution du nombre de diplômés au DESCF puis au DSCG (à partir de 2008)



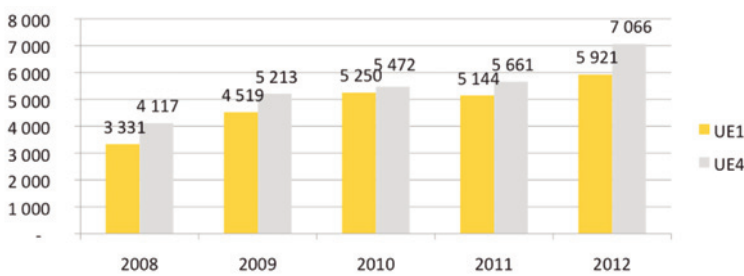
Évolution des candidats inscrits et présents au DSCG toutes UE confondues (un candidat peut présenter une seule UE ou plusieurs)



Plusieurs phénomènes peuvent expliquer cette hausse :

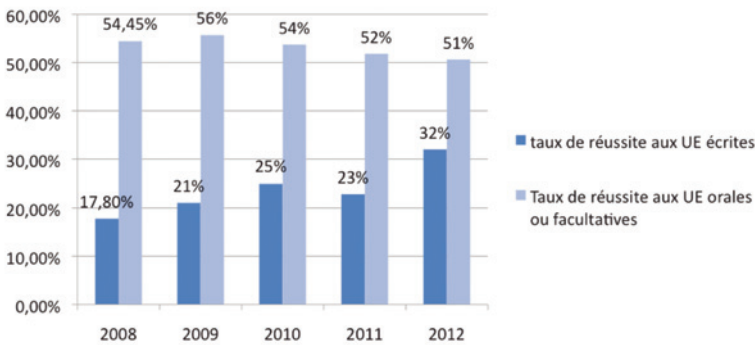
- un phénomène d'apprentissage pour les épreuves ponctuelles ;
- même si cela reste très marginal, l'ouverture depuis 2011 de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) permettant de diplômer 67 candidats en 2011 et 75 en 2012 ;
- un nombre de candidats en hausse pouvant soit démontrer un phénomène de stock (candidats recalés au titre des sessions antérieures), soit une attractivité du diplôme ;
- un taux de présence des candidats en hausse, autour de 79 % de présents (contre 76 % en 2011).

ZOOM sur les candidats présents aux UE1 et 4



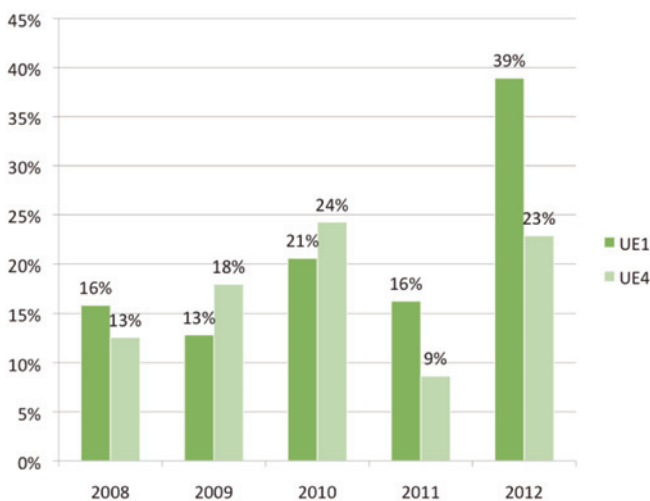
Si l'on fait une analyse par UE (unité d'enseignement) du nombre de candidats présents, on constate qu'en moyenne 3 000 candidats sont présents par UE sauf pour l'UE1 « Gestion juridique, fiscale et sociale » et l'UE4 « Comptabilité et audit », qui comptent près de 6 000 inscrits pour l'UE1 et plus de 7 000 inscrits pour l'UE4, ce qui constitue un record en nombre d'étudiants présents pour cette épreuve. Comme ces deux épreuves doivent être passées obligatoirement par tous les candidats au DSCG (il existe des systèmes de dispense pour les autres UE selon le diplôme détenu par le candidat, par exemple, les étudiants titulaires d'un master mention "comptabilité, contrôle, audit" sont dispensés de toutes les UE sauf la 1 et la 4), on peut considérer qu'il y a un phénomène de « stock » pour ces deux UE, et encore plus pour l'UE4 que pour l'UE1.

Évolution des taux de réussite aux UE du DSCG



On observe aussi des taux de réussite aux épreuves écrites en hausse mais qui restent bien inférieurs aux taux des épreuves orales ou facultatives, même si un phénomène de convergence s'observe sur la durée.

ZOOM sur le taux de réussite des UE1 et 4 du DSCG



Spécifiquement sur les UE1 et 4 on observe en 2012 une augmentation très nette du pourcentage des candidats admis à l'UE1 et, dans une moindre mesure, à l'UE4 par rapport aux années précédentes expliquant largement l'accroissement du nombre de diplômés.

Après cinq années d'introduction des nouveaux programmes et de la réforme des examens comptables, la session de 2012 a permis de diplômer 2 188 candidats. Si l'on compare ce chiffre à la moyenne des admis au DESCF entre 1989 et 2007 qui était de 1 832, cela contredit le fait que la réforme des examens comptables a restreint l'accès à la profession et ceci, sans renier le fait que les examens sont exigeants en terme de niveau de connaissance. ■